

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 6 août 2019 à 18h00.

Présents : Mmes ESTEBAN (Maire), BENAZET (2°AD), MOUCHAGUE (6° ADJ), BACH, BONNET-LECLERCQ, LAVIGNE, MERIC, PUJOL N.

MM. RESCANIERES (3°ADJ), LABEUR (5°ADJ), BLANDINIÈRES, DOUMENC, LAGARDE, PUJOL R., PULCI.

Absents excusés : Mmes DANDINE (4°ADJ), GOURMANDIN, MACARY.

MM. EYCHENNE (1° ADJ), BONNEFONT, FABRY.

Absente : PUJOL M.

Secrétaire : Mme BENAZET.

Madame Le Maire ouvre la séance, remercie l'Assemblée et passe à l'ordre du jour.

I/ Vente de l'immeuble de l'Ancienne Gendarmerie, possibilité d'achat par une Société.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune est propriétaire de l'immeuble de l'Ancienne Gendarmerie, situé Avenue de la Gare et cadastré Section C, N°773.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations prises lors de la séance du Conseil Municipal, en date du 9 juillet 2019, concernant la désaffectation dudit bâtiment et son déclassement avec incorporation dans le domaine privé de la Commune.

Compte tenu de ces éléments, Madame Le Maire propose de vendre l'immeuble de l'Ancienne Gendarmerie dont la décision de principe avait été prise par délibérations en date du 13 mai 2019 et du 11 juin 2019.

Madame Le Maire rappelle qu'une offre a été reçue, en Mairie, pour un montant de 165 000.00 Euro et qu'elle a été faite conjointement par :

- M. Jordan FERNANDEZ domicilié 13 Bd De Lattre de Tassigny, 09100 Pamiers.
- M. Florent BREIL domicilié 23 Route de Carol, 09120 Crampagna.
- Mme Séverine MOLINARI domiciliée 23 Route de Carol, 09100 Pamiers.

Madame Le Maire indique que cette offre est conforme à l'estimation faite par le service des Domaines en date du 10 juillet 2018.

Madame Le Maire dit qu'à ce jour, il n'est pas possible de savoir si les trois personnes vont acheter en nom propre ou par le biais d'une Société. Compte tenu de cet élément, elle propose, à l'Assemblée, d'indiquer la mention suivante :

« la vente pourra se faire au nom des acquéreurs précités ou de certains d'entre eux ou par toute société dont l'une au moins des personnes précitées serait associée et/ou gérant ou dirigeant ».

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Accepte, pour la vente de l'immeuble de l'Ancienne Gendarmerie, l'offre conjointe faite par :
 - o M. Jordan FERNANDEZ domicilié 13 Bd De Lattre de Tassigny, 09100 Pamiers.
 - o M. Florent BREIL domicilié 23 Route de Carol, 09120 Crampagna.
 - o Mme Séverine MOLINARI domiciliée 23 Route de Carol, 09100 Pamiers.
- Dit qu'il n'est pas possible, à ce jour, de savoir si les trois personnes vont acheter en nom propre ou par le biais d'une Société et de ce fait décide d'indiquer la mention suivante :

« la vente pourra se faire au nom des acquéreurs précités ou de certains d'entre eux ou par toute société dont l'une au moins des personnes précitées serait associée et/ou gérant ou dirigeant ».

- Dit que la vente s'effectuera au prix de 165 000.00 Euro.
- Dit que les frais engagés à l'occasion de cette vente seront à la charge des acquéreurs.
- Dit que le service des domaines a été consulté en date du 10 juillet 2018.
- Dit que l'Office notarial en charge de la rédaction des actes sera : SELARL Fieuzet / De Laval / Patino, Avenue Jean Bénazet, à Varilhes.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.
- Dit que cette délibération annule et remplace la délibération en date du 15 juillet 2019 ayant pour objet « Vente de l'immeuble de l'Ancienne Gendarmerie ».

II/ Demande de subvention pour la réhabilitation des bassins de la piscine, dans le cadre du dossier Bourgs-Centres.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de réhabilitation de la piscine communale et notamment de ses deux bassins.

Madame Le Maire précise que la piscine est ouverte pour la période estivale (juillet et août) et que compte tenu des problèmes rencontrés lors de la saison 2019, il est devenu nécessaire de réaliser des travaux dans le petit bassin et le grand bassin afin de pouvoir prévoir l'organisation de la saison 2020 en toute quiétude.

Madame Le Maire indique que pour réaliser ces travaux, il est nécessaire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du Contrat Région Occitanie, dispositif Bourgs-Centres.

Madame Le Maire mentionne que le coût global des travaux s'élève à : 39 061.20 Euro HT.

L'Assemblée, après délibération et à l'unanimité,

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Accepte de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional.
- Dit que le plan de financement sera le suivant, pour un coût de travaux de 39 061.20 Euro HT :
 - o Subvention au titre de la Région à hauteur de 45% : 17 577.54 Euro.
 - o Autofinancement de la Commune : 21 483.66 Euro.
- Dit que ces travaux seront inscrits sur le budget de la Commune.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette opération.

III/ Information occupation domaine public par le nouveau gérant du Café de France.

Madame Le Maire informe l'Assemblée que le nouveau gérant du Café de France a demandé la possibilité d'occuper le domaine public devant le bureau de tabac pendant la période de la fête locale du 15 août.

Une réponse négative lui a été faite car cet espace du domaine public fait déjà l'objet d'une convention temporaire d'occupation du domaine public à l'attention des gérantes du bureau de tabac, occupation qui n'est pas cessible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.